

COMMUNE DE CAPPELLE-EN-PÉVÈLE

SÉANCE DU 17 DECEMBRE 2021
CONVOCATION DU 13 DECEMBRE 2021

Le 17 décembre 2021, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil en mairie de Cappelle-en-Pévèle.

Présidence de Monsieur Bernard CHOCRAUX, Maire.
Nombre de Conseillers : 19

PRÉSENTS :

M CHOCRAUX, M DESPREZ, Mme THELLIER-CUVELIER, M BAERT, Mme GELEZ, M CHACORNAC, M ROCHE, M LAGANGA, Mme CARON, Mme PERAL, M BOUVRY, M GOHIER, M OLIVE, Mme DELATRE, Mme SINIARSKI, M HENRIQUET, Mme DELTOUR

EXCUSÉE AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme BROUTIN à Mme CARON
Mme DA SILVA MARTINS à Mme PERAL

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe OLIVE

DÉLIBÉRATION N°52/2021

Autorisation de solliciter une subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) – Bâtiment des services techniques.

Vu l'article 179 de la loi de finances pour 2011 ;

Vu l'article L2334-33 du CGCT ;

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune est éligible à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

La commune porte un projet qui appartient aux catégories d'opérations retenues pour bénéficier de cette dotation.

Il s'agit de construction de nouveaux ateliers municipaux de Cappelle-en-Pévèle.

Le projet de rénovation prévoit la construction sur 200 m² de nouveaux ateliers permettant d'accueillir l'ensemble du matériel roulant et des outillages de la commune. Avec sa construction se terminera la rénovation des bâtiments publics du centre-bourg entreprise depuis plusieurs années (extension de la mairie, réfection de la toiture et rejointoyage de l'église, aménagements à l'école primaire...).

Le financement du projet est établi comme suit :

<p>Montant du projet (HT) : 741 000€ HT</p> <p>Nature des dépenses :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Honoraires (architecte, coordinateur SPS, diagnostic pollution...) : 45 000€ - Démolition : 10 000€ - Construction : 570 000€ - VRD et aménagements espaces verts : 116 000€ 	<p>Plan de financement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Porteur de projet : 181 200€ - Etat-DSIL : 18400€ - Demande en cours - Etat - DETR : 296 400 € - Demande en cours - Autres subventions Etat : € - Conseil régional : - Conseil général : ADVB 2022 : 222 300€ Demande en cours - EPCI : - - Agence de l'eau : 11 000 € Demande en cours
---	--

La consultation des entreprises pour la réalisation des travaux s'effectuera selon la procédure adaptée soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et l'article 42 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (19 voix pour) :

- approuve la réalisation de cette opération
- autorise M le Maire à solliciter la subvention DETR pour ces opérations
- autorise M le Maire à signer tous documents concourant à la réalisation des opérations
- autorise la passation du marché de travaux afférant.

Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Le Maire,
Bernard CHOCRAUX



DATE DE PUBLICATION : 24/12/2021

DATE DE TRANSMISSION AU PRÉFET : 24/12/2021